



Mardi 7 avril 2026

AUX SOUMISSIONNAIRES

ADDENDA NUMÉRO 2

**OBJET : Appel d'offres 2025 SP 362 – Poste de police secteur de Hull (H201) -
Maintien d'actifs CVAC - PH 1**

Suite au présent addenda, toute personne ou société de personnes intéressées, ainsi que la personne qui la représente, peut également porter plainte à l'Autorité relativement à un processus d'adjudication d'un contrat public, lorsqu'après avoir été informée d'une modification apportée aux documents d'appel d'offres, pendant la période débutant deux jours avant la date limite de réception des plaintes indiquée dans SEAO, elle est d'avis que cette modification prévoit des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents, ne permettent pas à des concurrents d'y participer, bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés ou ne sont pas autrement conformes au cadre normatif. La plainte doit être reçue par l'Autorité au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions inscrite au système électronique d'appel d'offres.

De plus, si cet addenda est postérieur à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO, soyez avisés que les plaintes devront être transmises directement à l'AMP à partir du formulaire prévu à cet effet, et ce, conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*.

Veuillez prendre note du devis 23 07 15 présenté à l'addenda 1.

Ismael Chartrand-Dufour

Ismaël Chartrand-Dufour, p.g.c.a.
Conseiller en approvisionnement stratégique
ICD/af

Addenda <i>Addendum</i>	AD - 01
Numéro de projet <i>Project Number</i>	KK25-023
Titre du projet <i>Project Title</i>	GATINEAU_Police de Hull_CVCA Phase 1
Client <i>Client</i>	La Ville de Gatineau

Le présent addenda fait partie intégrante des plans et devis émis pour soumission pour le projet mentionné ci-haut. Les soumissionnaires sont responsables d'inclure tous les ajustements de coûts à leur soumission finale.

The present addendum is an integral part of the plans and specifications issued for tender for the above-mentioned project. It is the responsibility of the bidders to include all cost adjustments in their final bid.


MÉCANIQUE / MECHANICAL :

1. Ajout de la section de devis 23 07 15, voir la section ci-jointe.

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICAL :

1. N/A

Fin de l'addenda
End of Addendum

Mécanique exécutée par <i>Mechanical executed by</i>	 Mathieu Perron
Électricité exécutée par <i>Electrical executed by</i>	N/A
Envoyé le <i>Sent On</i>	2026-03-27

PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS**1.1 SECTIONS CONNEXES**

- .1 Toutes les sections 23

1.2 SOMMAIRE

- .1 Contenu de la section
 - .1 Calorifugeage des tuyauteries et accessoires connexes associés à des installations commerciales.

1.3 RÉFÉRENCES

- .1 American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers (ASHRAE)
 - .1 ASHRAE Standard 90.1, Energy Standard for Buildings Except Low-Rise Residential Buildings (IESNA co-sponsored; ANSI approved; Continuous Maintenance Standard).
- .2 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
 - .1 ASTM B209M, Standard Specification for Aluminum and Aluminum Alloy Sheet and Plate.
 - .2 ASTM C335, Standard Test Method for Steady State Heat Transfer Properties of Horizontal Pipe Insulation.
 - .3 ASTM C411, Standard Test Method for Hot-Surface Performance of High-Temperature Thermal Insulation.
 - .4 ASTM C449/C449M, Standard Specification for Mineral Fiber-Hydraulic-Setting Thermal Insulating and Finishing Cement.
 - .5 ASTM C533, Calcium Silicate Block and Pipe Thermal Insulation.
 - .6 ASTM C547, Mineral Fiber Pipe Insulation.
 - .7 ASTM C795, Standard Specification for Thermal Insulation for Use in Contact with Austenitic Stainless Steel.
 - .8 ASTM C921, Standard Practice for Determining the Properties of Jacketing Materials for Thermal Insulation.
- .3 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CGSB 51-GP-52Ma, Enveloppe imperméable à la vapeur et matériau de revêtement pour l'isolant thermique des tuyaux, des conduits et du matériel.
 - .2 CAN/CGSB-51.53, Poly(chlorure de vinyle) en feuille pour gaines de tuyauteries, récipients et conduits cylindriques isolés.
- .4 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).
- .5 Associations de fabricants

- .1 Association canadienne de l'isolation thermique (ACIT), Standards nationaux d'isolation (C2004).
- .6 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 CAN/ULC-S102, Méthode d'essai normalisée; caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
 - .2 CAN/ULC-S701, Norme sur l'isolant thermique en polystyrène, panneaux et revêtements de tuyauterie.
 - .3 CAN/ULC-S702, Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments.
 - .4 CAN/ULC-S702.2, Thermal Insulation, Mineral Fibre for Buildings, Part 2: Applications Guidelines/Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments.

1.4 DÉFINITIONS

- .1 Aux fins de la présente section, les définitions suivantes s'appliquent.
 - .1 Éléments * DISSIMULÉS + : tuyauteries, conduits et appareils mécaniques calorifugés, situés au-dessus de plafonds suspendus ou dans des vides de construction inaccessibles.
 - .2 Éléments * APPARENTS + : éléments qui ne sont pas dissimulés (selon les prescriptions).
- .2 Codes ACIT
 - .1 CRF : Code Rectangular Finish.
 - .2 CPF : Code Piping (Plumbing) Finish.

1.5 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 23 05 00 – CVCA – Exigences générales concernant les résultats des travaux.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation des fabricants concernant les produits. Préciser les caractéristiques des produits, les critères de performance et les contraintes.
- .3 Dessins d'atelier
 - .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 23 05 00 – CVCA – Exigences générales concernant les résultats des travaux.
 - .1 Dessins d'atelier : les dessins d'atelier soumis doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou habilité à exercer au Canada, dans la province du Québec.

PARTIE 2 PRODUITS**2.1 CARACTÉRISTIQUES DE RÉSISTANCE AU FEU**

- .1 Selon la norme CAN/ULC-S102
 - .1 Indice de propagation de la flamme : au plus 25.
 - .2 Indice de pouvoir fumigène : au plus 50.
- .2 Plomberie
 - .1 Type:
 - .1 Épaisseur 38mm (1-1/2"), enveloppe rigide préformée en fibre de verre selon la norme ongc 51-gp-9m, avec chemise tout usage selon la norme ongc 51-gp-52m et ayant une conductivité thermique maximale "k" (astm c553) de 0.042w/m^{°c} à 93^{°c} (0.31btu po/hre-pi.ca^{°f} à 200^{°f}).
 - .2 Emplacement:
 - .1 Toute la tuyauterie de condensé;
- .3 Réfrigération
 - .1 Toute la tuyauterie de réfrigérant :
 - .1 Matériau isolant :
 - .1 type : Mousse élastomère à cellules fermées ou tuyauterie de cuivre préisolée.
 - .2 Conductivité thermique : ≤ 0,035 W/m·K à 24 °C (ASTM C518).
 - .3 Perméabilité à la vapeur d'eau : ≤ 0,1 perm-po (ASTM E96).
 - .4 .ndice de résistance au feu : Classe 1 ou A selon ASTM E84 / UL 723.
 - .5 Protection contre les UV : Requiert un revêtement additionnel pour les applications extérieures
 - .2 Exigences d'épaisseur :
 - .1 Liquide : Minimum 3/4" (19 mm).
 - .2 Conduite d'aspiration : Minimum 1" (25 mm).
 - .3 Tuyauterie de dérivation : L'isolant doit être conforme aux exigences ci-dessus.
 - .3 Directives d'installation :
 - .1 Couverture continue : Aucun espace ni compression; tous les joints doivent être scellés avec un adhésif.
 - .2 Scellement : Utiliser un adhésif pare-vapeur et un ruban d'étanchéité aux joints.
 - .3 Support et protection : Les supports de tuyauterie doivent empêcher la compression de l'isolant. Utiliser des colliers avec coussinets d'isolation.

2.2 PRODUITS ACCESSOIRES

- .1 Ruban : en aluminium, auto-adhésif, renforcé, d'au moins 50 mm de largeur.
- .2 Colle contact : à prise rapide.
- .3 Colle pour chemises en toile de canevas : lavable.
- .4 Fil d'attache : en acier inoxydable de 1.5 mm de diamètre.
- .5 Feuillards de retenue : en acier inoxydable de 0.5 mm d'épaisseur, d'une largeur de 19 mm.

2.3 CIMENT ISOLANT

- .1 Ciment d'isolation thermique et de finition
 - .1 séchant à l'air, sur laine minérale, selon la norme ASTM C449/C449M.

2.4 COLLE À SCELLER LES CHEVAUchements DU PARE-VAPEUR

- .1 Colle à base d'eau, ignifuge, compatible avec le matériau calorifuge.

2.5 ENDUIT PARE-VAPEUR POUR TUYAUTERIES INTÉRIEURES

- .1 Émulsion vinylique de type acrylique, compatible avec le matériau calorifuge.

2.6 ENDUIT PARE-VAPEUR POUR TUYAUTERIES EXTÉRIEURES

- .1 Émulsion vinylique de type acrylique, compatible avec le matériau calorifuge.
- .2 Toile de renfort : en fibres de verre, non enduite, d'une masse surfacique de 305 g/m².

2.7 CHEMISES

- .1 Chemises en polychlorure de vinyle (PVC)
 - .1 Gaines moulées monopieces , conformes à la norme CAN/CGSB-51.53, préformées selon les besoins.
 - .2 Couleur : Le choisie par l'architecte.
 - .3 Température de service minimale : -20 degrés Celsius.
 - .4 Température de service maximale : 65 degrés Celsius.
 - .5 Perméabilité à la vapeur d'eau : 0.02 perm.
 - .6 Fixation
 - .1 Adhésif à solvant compatible avec le matériau calorifuge, pour sceller les joints et les chevauchements.
 - .2 Broquettes.
 - .3 Ruban vinylique auto-adhésif de couleur assortie.
- .2 Chemises en aluminium
 - .1 Selon la norme ASTM B209.

- .2 Épaisseur : feuilles de 0.50 mm.
- .3 Finition : surface texturée.
- .4 Jointoiment : joints longitudinaux et transversaux coulissants, à recouvrements de 50 mm.
- .5 Raccordement : couvre-joints matricés de 0.5 mm d'épaisseur, avec garniture intérieure posée en usine.
- .6 Feuillards de retenue et cachets : en acier inoxydable de 0.5 mm d'épaisseur, d'une largeur de 19 mm, posés à intervalles de 300 mm.

PARTIE 3 EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Ne poser le calorifuge qu'une fois l'essai hydrostatique du réseau (tuyauteries et appareils auxquels elles sont raccordées) terminé et les résultats certifiés par l'autorité compétente qui aura assisté à l'essai.
- .2 S'assurer que les surfaces à recouvrir de calorifuge ou à revêtir d'un enduit sont propres, sèches et exemptes de matières étrangères.

3.3 POSE

- .1 Réaliser les travaux selon les exigences des normes nationales pertinentes de l'ACIT.
- .2 Poser le calorifuge selon les instructions des fabricants et les prescriptions de la présente section.
- .3 Si l'épaisseur de calorifuge nominale requise est supérieure à 75 mm, réaliser l'ouvrage en deux couches, en décalant les joints.
- .4 Poser le pare-vapeur et appliquer les enduits de finition sans discontinuité.
 - .1 Les supports et les suspensions ne doivent pas percer le pare-vapeur.
- .5 Supports et suspensions
 - .1 Poser un calorifuge à haute résistance à la compression, approprié aux conditions de service, lorsqu'aucune sellette ou aucun bouclier de protection du calorifuge n'est prévu.

3.4 POSE DU CALORIFUGE EN ÉLASTOMÈRE

- .1 Garder les éléments secs. Réaliser des recouvrements selon les instructions du fabricant. Faire des joints étanches.

- .2 Prévoir un pare-vapeur selon les recommandations du fabricant.

3.5 NETTOYAGE

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 23 05 00 – CVCA – Exigences générales concernant les résultats des travaux.
- .2 Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

FIN DE LA SECTION